

Contribution en vue du 51^{ème} congrès confédéral

Note introductive :

Dans le cadre des décisions du CCN, l'Union Départementale CGT de Seine Maritime a commencé l'organisation des visites de syndicats en vue de la préparation de notre 51^{ème} congrès confédéral.

Lors de la Commission Exécutive de l'UD CGT de Seine Maritime du 01 juin 2015, il a été acté la mise en place d'un groupe de travail en vue de préparer une contribution de l'UD CGT 76 permettant d'être un support à la discussion lors des visites de syndicats.

La présente contribution, basée sur le texte d'orientation votée au congrès de l'UD d'avril 2015 a été adoptée après débat à la commission exécutive du 7 septembre 2015.



(Photos de la manifestations du 25 juin 2015 à Rouen)

1. Face aux attaques du patronat et du gouvernement

1.1 Le Contexte général

La CGT au niveau national et en Seine-Maritime, est la première organisation syndicale par l'influence qu'elle a auprès des salarié(e)s et par sa participation aux luttes sociales. Cela lui confère des responsabilités particulières comme syndicat de lutte de classe et de masse dont les salarié(e)s ont tant besoin aujourd'hui pour construire des rapports de force plus favorables au monde du travail.

La crise systémique du capitalisme bouleverse la vie de millions de personnes dans le monde, exacerbe les oppositions de classes, modifie les équilibres territoriaux et géopolitiques. Le capital financier prend le pas sur l'investissement productif. Dérégulation, déréglementation, financiarisation de l'économie, décisions des gouvernements de limiter les moyens d'intervention des états au profit des multinationales marquent cette période. Ce mouvement général répond à un seul objectif : accroître la rémunération du capital au détriment de celle du travail.

La responsabilité du président Hollande et de ses gouvernements successifs (PS, EELV, puis PS et PRG) dans la dégradation des conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés, des privés d'emploi et des retraités est totale. La politique pratiquée depuis 2012 n'a pas seulement été dans la continuité de celle de la droite, elle l'a aggravée sur bien des plans (de l'ANI aux lois Macron et Rebsamen) en soumission totale aux exigences du patronat, de la finance au détriment des acquis sociaux.

On assiste à la mise en concurrence des salarié(e)s, les restructurations et délocalisations entraînant l'explosion du chômage. Pour cela, la loi dite « sécurisation de l'emploi » de juin 2013, constitue un élément supplémentaire de la casse des protections des salarié(e)s.

La multiplication des emplois précaires, des CDD, des temps partiels, des auto-entrepreneurs contribue à masquer la réalité du chômage et rend plus difficile la syndicalisation.

Les services publics sont soumis aux politiques de rigueur voulues et mises en œuvre par le patronat, les gouvernements nationaux et la troïka (Fonds Monétaire International, Banque Centrale Européenne et Commission européenne). Cela se traduit par une aggravation des conditions de travail, l'intensification du travail, et de nouveaux cadeaux aux entreprises par de nouvelles aides publiques.

Le budget 2015 et la loi de financement de la sécurité sociale confirment les choix du gouvernement d'une politique d'austérité à travers notamment le Pacte de responsabilité qui se traduit par 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat. Certaines organisations syndicales, dont la CFDT, soutiennent le pacte alors que nous nous battons pour son retrait.

La défense de la Sécurité Sociale, au vu de toutes les attaques dont elle fait l'objet, reste une priorité pour la CGT. Nous défendons le principe d'une sécurité sociale financée par les cotisations devant permettre une couverture de l'ensemble des aléas de l'existence en garantissant des droits identiques pour tous, tout au long de la vie. Au-delà de la reconquête à mener pour revenir aux idéaux du Conseil National de la Résistance, la Cgt doit combattre le désengagement actuel de la Sécurité Sociale concernant des pans entiers de la santé avec un reste à charge reposant uniquement sur les assurés sociaux.

La pension de retraite est un élément du salaire socialisé, directement conditionné au montant de celui-ci. La pension de retraite et de réversion doit répondre aux besoins de celui ou celle qui a quitté la vie active. Elle doit représenter au moins 75% du salaire et à minima 1700 €.

Les régimes spéciaux, vecteurs historiques de droits nouveaux pour l'ensemble des systèmes de retraites doivent être pérennisés. Cette exigence doit également être mise en avant pour la défense des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, la fusion de ces deux régimes conduirait notamment à une réduction importante des droits acquis.

Face à la crise et à la politique sécuritaire des gouvernements qui nourrissent la montée du racisme, de la xénophobie et qui opposent les peuples entre eux, la CGT doit porter des propositions de changement de société, pour un vrai partage des richesses, pour la libre circulation des travailleurs(euses) et des peuples et s'opposer aux thèses de l'extrême droite.

Contexte européen :

Il est de plus en plus fréquent que des salarié(e)s et donc des militant(e)s soient confrontés à des choix, des décisions, des négociations qui ont pour point de départ une directive européenne ou un accord européen (Traité de Maastricht, Traité de Lisbonne, Traité transatlantique...).

Notre CGT doit donc se donner les moyens de mieux promouvoir et de s'investir dans les luttes à l'échelle européenne. Pour cela, la CGT doit aider à faire percevoir partout où se situent les responsabilités tant patronales que gouvernementales, des politiques européennes mises en œuvre. C'est indispensable si nous voulons continuer à tisser des liens de solidarité entre les salarié(e)s, quelles que soient leur origine et leur nationalité, en France et dans toute l'Europe.

En effet, dans de nombreux pays d'Europe, les travailleurs(euses) mettent en accusation les politiques d'austérité imposées par la commission de Bruxelles. Pour contribuer à la construction du rapport de force nécessaire, la CGT a besoin d'un nouveau positionnement dans le syndicalisme européen et mondial. On ne peut plus ignorer que la Confédération Européenne des Syndicats (CES) se conduit trop souvent comme un instrument d'accompagnement des politiques de l'Union Européenne. « *Combattre le dumping social* » est un objectif important mais il ne peut constituer à lui seul notre activité au sein du syndicalisme international. On ne peut pas s'empêcher de s'interroger sur la passivité de la CES face à la crise grecque. La CGT doit favoriser le développement et la coordination des luttes au niveau européen à partir des secteurs professionnels en lutte ou ceux qui sont menacés par une décision européenne. La CGT doit militer pour le retrait du traité transatlantique (TAFTA).

1.2 De nouvelles attaques en 2015

Des lois néfastes menacent particulièrement l'ensemble des salarié(e)s. La lutte pour leur abrogation pure et simple doit constituer un objectif prioritaire. La loi dite « MACRON » de régression sociale absolue, dictée point par point par le MEDEF se traduit par un recul sans précédent du droit du travail.



En plein mois de juillet, le gouvernement a fait adopter la loi REBSAMEN dite de dialogue social. Cette loi a pour conséquence une baisse drastique du nombre de représentants du personnel dans les entreprises de moins de 300 salarié(e)s via la mise en place de la délégation unique du personnel et tend vers la disparition des CHSCT en tant qu'organe spécifique visant à protéger la santé physique et mentale des travailleurs(euses). Cette loi vise à s'opposer à l'existence d'un syndicalisme de masse reposant sur des équipes militantes tout en valorisant un syndicalisme d'accompagnement reposant sur des « syndicalistes » cumulant les mandats, tournés d'abord vers la signature d'accords avec l'employeur.

Force est de constater que le positionnement de notre confédération, qui soulignait dans ces communiqués les soit-disant « aspects positifs » du projet de loi, n'a pas aidé à construire la mobilisation nécessaire.

La mise en place des commissions paritaires régionales pour les entreprises de moins de 11 salarié(e)s, ne constitue pas une avancée pour les travailleurs(euses) mais une mesure en trompe l'œil. Avec 5 heures de délégation par mois, soit 6 secondes par an et par salarié(e), les membres salariés de cette commission ne pourront pas exercer correctement leurs mandats.

Dans cette situation, notre confédération CGT doit revendiquer :

- L'abrogation des lois Macron et Rebsamen.
- Le retour à des élections, tous les 2 ans, distinctes pour le CE et les DP, ainsi qu'une extension de leurs prérogatives notamment en termes de droit de veto.
- L'abrogation de la loi dite de sécurisation de l'emploi de 2013 faisant suite à l'ANI.

Il en va de même de la nouvelle réforme territoriale. Les métropoles, en lien avec l'acte III de la décentralisation et la MAP (nouveau nom de la RGPP devenue Modernisation de l'Action Publique), impacteront les missions des services publics et accentueront la casse des statuts des agents à qui on imposera la mutualisation et la mobilité. La fusion des Régions au 1^{er} janvier 2016, ainsi que celle de nombreuses entités administratives correspondantes, vont se faire dans un contexte de suppression de postes.

Sur ce point, notre confédération CGT doit revendiquer :

- Le retrait du pacte de responsabilité.
- L'abrogation des lois de décentralisation et le retour des missions externalisées ainsi que du personnel.
- Le maintien de tous les postes, ainsi que des embauches massives pour les services publics correspondant aux besoins de la population.

2. Pour une CGT qui résiste, qui propose et qui gagne.

2.1 Notre démarche revendicative

Face aux attaques visant la destruction d'acquis essentiels, il est indispensable de construire la riposte interprofessionnelle, le « Tous Ensemble » d'un mouvement social de grève prolongée à l'échelle de tout le pays qui seul peut inverser le rapport de force nécessaire pour les salarié(e)s.

Ce « Tous Ensemble » ne se décrète pas et il se construit d'abord bien sûr à l'entreprise en proximité avec les salarié(e)s grâce à l'action quotidienne de son Syndicat CGT ou de son Union locale. Il doit être affiché comme étant le projet de toute la CGT. Il doit être mis en œuvre par les UL et coordonné par les UD et les Fédérations, mais il doit tout autant être impulsé par la Confédération qui doit jouer tout son rôle pour le proposer et tout faire pour en assurer la réussite. Il ne peut donc pas se résumer à une succession de journées d'action isolées sans lendemain, sans plan de lutte, sans revendications précises.

Pour réussir à donner un coup d'arrêt, à cette politique au service du patronat, et aux licenciements, ce mouvement social de grève prolongé doit se construire avec un véritable plan d'action nécessaire pour donner confiance dans la lutte à la majorité des salarié(e)s, des privés d'emploi et des jeunes qui en ont ras-le-bol de la situation mais sont très peu organisés.

La journée de grève et de manifestations du 9 avril 2015 a démontré que des forces militantes étaient disponibles pour la construction d'une mobilisation d'ampleur contre les projets du gouvernement et du patronat. Hélas, la direction de notre confédération a décidé de ne pas donner une suite rapide en excluant même la mobilisation du 1^{er} mai comme un prolongement sur le même contenu revendicatif. Dans notre département, la combativité a de nouveau été au rendez-vous à l'occasion de la manifestation unitaire du 25 juin qui a réuni près de 3000 manifestant(e)s à Rouen à l'occasion du congrès de l'Association des Régions de France.

En cette rentrée de septembre 2015, nous avons à cœur de réussir la mobilisation du 8 octobre à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires. Cependant, nous ne pouvons que regretter que cette journée apparaisse comme une journée d'action sans lendemain alors que la CGT devrait d'ores et déjà envisager l'organisation d'une manifestation nationale à l'occasion du boycott de la conférence sociale des 19 et 20 octobre. Cela pourrait permettre de travailler la construction d'un mouvement social prolongé afin de bloquer l'économie du pays jusqu'à satisfaction de nos revendications.

Cette construction du « Tous Ensemble » passe aussi par la recherche de l'unité syndicale et de l'unité d'action, chaque fois que possible, avec tous(tes) ceux qui partagent nos objectifs revendicatifs et nos formes de luttes.

La confédération doit être à l'initiative et prendre toute sa place dans la construction de collectifs de mobilisation plus large, avec notamment des partis politiques et des associations, sur la base de nos orientations, à l'exemple de ce qui a été fait autour du collectif contre l'austérité (manifestations du 12 avril et du 15 novembre 2014). Ces initiatives visant à renforcer le rapport de force sur le terrain de classe, et en assurant l'expression indépendante de la CGT, doivent faire l'objet de discussions et de votes de la CEC et du CCN.

Le rapport de force, pour être favorable aux salarié(e)s, a besoin d'être travaillé de manière interprofessionnelle. Ces dernières années, les victoires les plus marquantes dans les entreprises ont été remportées suite à des arrêts de production. C'est bien pour cette raison que les responsables politiques et le patronat ne cessent de s'attaquer au droit de grève, aux libertés individuelles, aux instances représentatives du personnel et aux droits syndicaux et plus généralement au droit du travail.



La colère contre le système et tous ses représentants est profonde. Elle peut être récupérée sur le plan politique par les forces réactionnaires profondément hostiles au mouvement ouvrier, mais elle peut aussi se traduire par des mouvements sociaux de grande ampleur que la CGT doit impulser.

C'est pour cela qu'il est nécessaire d'affirmer clairement la nécessité d'un syndicalisme de lutte de classe partant des besoins du salariat, d'un syndicalisme indépendant et refusant toute neutralité face aux enjeux de société menaçant notre classe sociale. Un syndicalisme attaché à la défense des salariés, conscient des intérêts incompatibles, opposant le capital au travail.

La CGT doit œuvrer à la convergence des luttes notamment sur les questions d'emploi et de salaire autour de revendications unifiantes comme :

- L'interdiction des licenciements et des fermetures de sites.
- L'augmentation générale et immédiate des salaires, pensions et des minimas sociaux de 300€ ainsi que le smic dans la même proportion soit à 1700 €.
- La défense du système de retraite par répartition et l'abrogation de toutes les mesures antisociales s'attaquant aux droits des travailleurs depuis les lois Balladur de 1993.
- Réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires, sans perte de salaire, avec embauches correspondantes.
- L'adoption de mesures contraignantes pour l'application de l'égalité professionnelle homme / femme.

2.2 La défense des services publics, c'est l'affaire de TOUS.

Trop souvent, il est considéré que les luttes pour la défense de l'hôpital public, de l'Education Nationale ou du transport ferroviaire sont de la seule responsabilité des syndicats de ces secteurs. Le service public est un bien commun que nous devons défendre « Tous Ensemble ».

Dans les secteurs de l'action sociale, de la santé publique, du ferroviaire, de l'énergie, mais aussi dans l'Education Nationale, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales, les mêmes mécanismes sont partout à l'œuvre : sous couvert de contraintes budgétaires et du bon usage de l'argent public, les décideurs politiques mènent fusions et concentrations des services. Elles aboutissent toutes à l'augmentation des tarifs, aux inégalités de traitement, à la fermeture de services et à la suppression de postes avec le risque pur et simple de la fin du service public. Pour garantir à chaque habitant(e) ses droits fondamentaux (logement, eau, électricité, chauffage, santé, éducation, transport...), la CGT doit militer pour l'unité des salarié(e)s sur des revendications précises :

- La socialisation sous contrôle des travailleurs(euses), sans rachat ni indemnités, des entreprises privées exerçant des missions de service public (hôpitaux privés, autoroute, infrastructures de transport, enseignement privé, télécommunication, énergie...).
- La création des postes statutaires à la hauteur des besoins et la titularisation des précaires.
- Le retrait de la réforme territoriale et de la loi NOTRe avec la fusion des Régions.
- Le refus de la loi Santé (Touraine) qui organise à marche forcée la mutualisation et fusion des hôpitaux.
- L'abrogation de la loi sur la transition énergétique.

2.3 Nos responsabilités syndicales

Pour la CGT, la revalorisation du travail et une autre répartition des richesses créées au profit des travailleurs et travailleuses sont indispensables pour sortir de la crise. Nous devons donc continuer à initier et développer des luttes à partir de nos valeurs et des revendications des salarié(e)s. Nous pourrions le faire avec un syndicalisme utile, qui lutte, qui propose, négocie et gagne.

Face au patronat et au gouvernement, nous avons besoin de faire bloc, de mobiliser les travailleurs(euses) avec ou sans emploi, les retraité(e)s et de chercher l'unité avec tous ceux qui partagent nos objectifs de lutte.

Mais le « syndicalisme rassemblé » s'oppose à cela et se dresse contre l'unité. Le « syndicalisme rassemblé » paralyse l'action de classe, c'est l'accord recherché avec la CFDT qui est régulièrement sur des positions patronales et gouvernementales (Retraites, ANI, destruction des Prud'hommes, Pacte de responsabilité incluant le gel des salaires).

Ce « syndicalisme rassemblé » acceptant le rôle de régulateur social, n'a pour finalité que l'accompagnement des reculs sociaux, désarme le monde du travail et ne sert que le patronat.

La signature par la CGT, en juin dernier, sans décision préalable du CCN, du texte commun intitulé « *Après le 11 JANVIER 2015 : VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE...* » avec notamment la CFDT et l'UNSA, interroge de nombreux camarades de nos organisations sur ce texte qui semble être un « *programme commun* » très éloigné de notre plateforme revendicative. Sans tourner le dos à l'idée d'une intersyndicale large sur ce sujet, l'absence de revendications essentielles comme la régularisation des travailleurs(euses) sans papiers, l'abrogation des lois s'attaquant au droit des travailleurs(euses) ainsi que la condamnation de la politique d'austérité gouvernementale amène à croire qu'il existe des orientations fondamentales communes entre la CGT et la CFDT alors qu'en pratique, nos organisations s'éloignent de plus en plus entre un syndicalisme réformiste accompagnant l'ensemble des réformes régressives et un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Pour redonner confiance dans les luttes, pour donner une perspective à la profonde colère sociale qui reste encore étouffée, notre syndicalisme doit clairement apparaître à tous les niveaux comme un syndicalisme révolutionnaire offensif, alliant contestations et propositions. Notre participation à toutes les instances de représentation doit être offensive et doit s'appuyer sur les luttes plutôt que sur les discours. Nous ne devons cautionner aucune manœuvre de fausse concertation, comme les « conférences sociales » qui ne visent qu'à enrober de « dialogue social » des mesures déjà décidées par nos adversaires.

Le rôle de la CGT est de tout mettre en œuvre pour permettre aux salarié(e)s, privé(e)s d'emploi et retraité(e)s de faire aboutir leurs revendications par des luttes convergentes, à partir des propositions CGT, de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société. Cela passe par l'affrontement capital / travail et par l'impulsion, la construction et l'organisation d'un grand « Tous Ensemble » capable de renverser le rapport de force en faveur des intérêts des salarié(e)s.

L'objectif de la CGT doit être le développement d'un syndicalisme d'adhérent(e)s, de masse, reposant sur le déploiement de la syndicalisation, d'une vie syndicale active et démocratique permettant à chaque syndiqué(e) d'être pleinement impliqué(e) dans l'organisation et les décisions.

La faiblesse de la syndicalisation est un handicap pour permettre de progresser socialement et d'avoir le rapport de force. Chaque militant(e), voire chaque syndiqué(e) doit avoir comme première préoccupation le renforcement de la CGT.

3. Quelle CGT après le 51ème congrès ?

La situation de crise qui frappe le monde du travail nécessite de construire des luttes convergentes interprofessionnelles de nature à imposer nos revendications. Renforcer notre CGT, implique de mieux travailler ensemble.

Crise du monde du travail, crise du syndicalisme au niveau européen mais aussi crise de l'appareil de notre confédération à son plus haut niveau. Derrière les réels problèmes d'opacité, de dérives dans la gestion financière et de conflits de pouvoirs, se cachent d'autres problèmes au moins aussi graves, concernant l'orientation de notre confédération. L'adoption de mesures technico-financières ainsi que le renouvellement complet du Bureau Confédéral, ne sont pas des mesures suffisantes pour résoudre la crise qui trouve ses racines profondes dans l'expression de plus en plus fortes des divergences d'orientation entre une ligne que certains qualifient de « réformiste » et celle plus de « luttes de classe ».



Sortir de cette crise impose que l'ensemble des syndicats soient réellement décideurs de l'orientation qui doit être celle de la CGT. Le 51^{ème} congrès doit être l'occasion d'unifier toute la CGT autour de ses valeurs originelles résolument lutte de classe.

3.1 Rôle de la CEC et du CCN

Le rôle de la confédération est d'appuyer et de coordonner les actions des UD et des Fédérations. Elle impulse l'activité interprofessionnelle de la CGT au niveau national. Toutes les responsabilités, toutes les candidatures, tous les mandats nationaux, doivent être validés préalablement par la commission exécutive confédérale.

A l'heure où l'humeur des salarié(e)s, des privé(e)s d'emploi est à la défiance de tout ce qui représente des formes de pouvoir par l'argent, où les UD, les UL connaissent des difficultés budgétaires dues aux désengagements des collectivités, à la baisse de la syndicalisation, les cotisations qui représentent l'engagement des syndiqué(e)s, les subventions publiques financées par les contribuables doivent faire l'objet d'une dépense transparente et judicieuse.

Plus que jamais après les épisodes de l'an passé, il faut que les militant(e)s puissent fièrement justifiés de l'utilisation des fonds de la CGT auprès des adhérent(e)s. Cela doit même être un argument dans la démarche de syndicalisation.

Pour ce faire, les Commissions Financières de Contrôle (CFC) ne peuvent pas être de simples instruments de contrôle de la comptabilité a posteriori. Elles doivent être le lieu où se vérifie, en amont, la cohérence des budgets ainsi que l'instance qui autorise les dépenses proposées.

3.2 Renforcer les UL, une priorité

Les UL sont une nécessité incontournable pour l'activité interprofessionnelle de toute la CGT. Chaque jour, que l'on soit salarié(e), sans emploi, retraité(e), jeune, cadre, technicien(ienne), ouvrier(ère), travailleur(euses) sans papier...quand on a un problème c'est, en règle générale, à la porte des UL CGT que l'on vient frapper.

De plus, les UL aident à la création de nouvelles bases, travaillent à l'élaboration des revendications et sont un élément déterminant dans les luttes. La place des UL est essentielle, car au plus près pour donner aux syndicats, aux syndiqué(e)s et aux salarié(e)s, les moyens d'agir efficacement.

L'activité syndicale des UL exige des moyens immédiats humains et financiers pour informer largement, valoriser les succès, structurer les organisations durablement en dispensant les formations syndicales nécessaires. De ce point de vue, les UL sont au cœur des problèmes quotidiens. Elles sont bien « l'organisation de terrain », incontournable pour l'activité de la CGT.

La confédération CGT en lien avec les UD et les Fédérations doit travailler à trouver les moyens nécessaires, tant sur les plans des locaux que des moyens en temps militant afin que chaque UL puisse être ouverte tous les jours.

3.3 Liens avec toutes les structures CGT.

La Confédération ne peut se substituer aux décisions qui sont prises démocratiquement dans les congrès et CE des UD, UL, Fédérations ou syndicats. La nécessité de travailler ensemble ne doit pas entraîner la confusion sur le lieu où doivent être prises les décisions pour respecter le fédéralisme.

Au-delà des accords interprofessionnels nationaux, la confédération doit prendre l'avis des organisations du CCN notamment lorsqu'il s'agit de porter un avis sur un projet de loi ou sur les suites à donner aux mobilisations interprofessionnelles.

4. En guise de conclusion.

A l'heure où la CGT fête son 120ème anniversaire, les choix qui doivent guider l'ensemble de nos militant(e)s dans la préparation du 51^{ème} congrès sont primordiaux. Débattre de l'orientation et confronter les points de vue ne constitue pas une faiblesse mais un moment indispensable dans la vie de notre organisation pour unifier tous ses membres sur des objectifs communs.

La situation internationale est de plus en plus tendue dans un contexte inédit d'alliance entre les capitalistes, les institutions internationales et les gouvernements des pays les plus riches pour faire payer la crise aux travailleurs(euses). Ce qui se passe en Grèce doit nous faire réfléchir sur la posture syndicale qu'il convient d'adopter pour remplir notre mission de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs(euses). Face à l'intransigeance du monde financier, nous devons opposer l'intransigeance d'un syndicalisme qui ne peut accepter les plans d'austérité.

Nous ne serons pas un syndicat qui cède au chantage pour signer des accords remettant en cause les droits des travailleurs(euses) acquis de haute lutte. Nous ne serons pas un syndicat qui considère que l'assouplissement du CDI ou des règles de licenciement constitue une nécessité pour relancer l'emploi et la croissance. Nous ne serons pas un syndicat d'accompagnement de plus.

Nous revendiquons être un syndicat d'opposition mais aussi un syndicat qui garde à cœur la nécessité d'une véritable transformation sociale, pour en finir avec un système économique qui n'engendre que l'extension de la misère.

La tâche qui nous incombe est immense mais nous croyons plus que jamais à la nécessité d'un syndicalisme unitaire de classe et de masse. Voilà ce qui nous semble être au cœur de la préparation de notre 51^{ème} congrès. Vive la CGT !

